



+ d'information

+ de conseils

+ d'assistance

Le + syndical

LA CFE-CGC REVENDIQUE

1- L'engagement formel des donneurs d'ordre et des industriels sur le RESPECT DU CODE DU TRAVAIL

Nous demandons l'arrêt du dépassement horaire journalier et hebdomadaire, nous rappelons aux salariés les règles en la matière :

- la durée de travail effectif journalier ne peut dépasser 10 heures,
- la durée maximale de travail hebdomadaire ne peut dépasser 48 heures,
- l'amplitude de travail ne peut dépasser 13 heures par jour,
- le temps de repos journalier ne peut être inférieur à 11 heures,
- le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 35 heures,

**CECI EST APPLICABLE A TOUS LES SALARIES
Y COMPRIS LES CADRES EN FORFAIT JOURS ET LES MISSIONNAIRES**

2- Un suivi mensuel au sein de l'UEBS du temps de travail : chaque entreprise est tenue de présenter mensuellement à son CE (ou ses DP à défaut) l'état des dépassements et ses justifications. Se doter d'outils pour mieux contrôler les heures effectuées par les cadres.

3- Une politique d'embauche afin de disposer du potentiel humain nécessaire à nos missions. Pour mémoire, nous étions 1780 salariés avec 2 lanceurs en 2000, aujourd'hui 1550 salariés avec 3 zones de lancement. Arrêt immédiat de l'utilisation de salariés en contrat précaire et au recours de personnel missionnaire en longue durée sur des postes pérennes.

4- Une réelle politique d'évolution de carrières pour les salariés embauchés localement. Un **BLC** fort, outil indispensable, qui retrouve ses **prérogatives** qui lui avaient été dévolues à sa création.

5- Les donneurs d'ordre veulent étendre les dérogations au temps de travail au site SOYOUZ, **NOUS REFUSONS** toutes discussions tant que la situation sur la base n'est pas revenue à la normale et tant que l'accord actuel n'est pas strictement appliqué aux seules opérations listées.

6- La stricte application de l'astreinte qui n'a pas pour objet d'entamer ou de poursuivre des opérations, ni d'exécuter des tâches planifiées.

7- La stricte application de la flexibilité, aujourd'hui utilisée pour disposer d'un personnel disponible à 100 %, ainsi nous demandons le juste respect du repos programmé.

8- Le doublement de la prime V201 devant les efforts consentis par l'ensemble du personnel de la base pour assurer la réussite du lancement.

EXIGEONS LES MOYENS NECESSAIRES A NOTRE REUSSITE

Une équipe à votre écoute et à votre service

Union Locale CFE-CGC 52 rue Gustave Eiffel 97310 KOUROU - ulk.cfe-cgc@laposte.net